

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Lundi 27 novembre 2023

Année scolaire : 2023.2024

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 20.11.2023

Présidence de : M. THÉVENON, Principal

Quorum : 13

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 7

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Approbation du procès-verbal n°1 du conseil d'administration du 7 novembre 2023	Vote	3	23	PV CA n°1 07.11.2023	20
I- TRAVAUX					
II – AFFAIRES PEDAGOGIQUES					
I-Voyages et sorties	Votes	3 - 4	21 & 20	Participation des familles Voyage à Paris	21 22
II-Lutte contre le harcèlement scolaire					
III – AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES					
I. Budget 2024	Vote	4	22-1	Budget 2024	23

Signatures :

Le Président,
Sébastien THÉVENON,La Secrétaire,
Mme Jean

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : Lundi 27 novembre 2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	M. THÉVENON Sébastien	X						
	Gestionnaire	Mme BENZINA Zohra	X						
	CPE	Mme JEAN SAUVAGEOT Sophie	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	M. VALLIENNE Régis	X						
	Collectivité de rattachement	Mme COHU Galiène			X				
	Commune siège	M. DUPUIS Pascal			X	Mme CHARTIER	X		
	Communauté de commune	Mme TRAPPLER Catherine			X	M. RENARD			X
Personnalité qualifiée		Mme PICHON Magali		X					
		M. RAGAIGNE Yoan	X						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	M. PINEAU Nicolas	X						
		Mme PINCON Mélanie			X	Mme RABIN Cécile	X		
		M. COMTE Mathieu	X						
		Mme FROGER Katia	X						
		Mme LAVAUQUET Agnès		X					
		Mme BURCKLEN Florence	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	M. BARBE Jean Marc	X						
M. MECCHIA Mickaël		X							
Total									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	M. BOUHOURS Alexandre			X	M. GARNIER Harold	X		
		Mme DEROUIN Anne-Claire	X						
		Mme PASSIN Sophie	X						
		Mme PELE Nathanaëlle	X						
		Mme ROUSSIEZ Juliette			X	Mme PIEDSNOIRS Nathalie	X		
		Mme SELLIER Emilie	X						

	Elèves	Mme PLOUSEAU Mathilde	X						
		M. BENARD Baptiste	X						
Invités	Agent comptable								
Total			21						

Début de la séance :

21 membres du Conseil d'Administration étant présents et le quorum, 13 voix délibératives, étant atteint M. THÉVENON, Président du Conseil d'administration, ouvre la séance à 18h03.

Mme Jean Sophie est désignée secrétaire de séance.

🔗 **Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 07 novembre 2023**

Annexe 20 – Procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 novembre 2023

Acte 23 : Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du CA n°1 du 07 novembre 2023.

Votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

I – TRAVAUX

M. Thévenon annonce que le déménagement de la salle des professeurs aura lieu le mercredi 17 janvier dans l'après-midi, les travaux de mise en conformité seront donc terminés à ce moment.

II – AFFAIRES PEDAGOGIQUES

I-Voyages et sorties

Voyage en Italie :

M. Thévenon explique que la part famille est augmentée suite à l'ajout d'un repas. La part famille est désormais de 419,92€ par élève.

Cinq élèves ne participeront pas au séjour.

Mme Passin demande pour quelles raisons les élèves n'y participent pas.

M. Thévenon explique que certains ne veulent pas partir et que d'autres ne peuvent pas financièrement.

Il ajoute que le fond social aide déjà les familles pour la demi-pension ainsi que pour le voyage, mais il ne peut pas aider davantage et prendre toute la part famille en charge.

M. Pineau demande si les familles ont été informées de la possibilité d'être aidée par le fond social. Cela a été dit lors de la réunion de présentation du voyage, et lors de la réunion de rentrée.

Erasmus :

Mme Chartier demande ce qu'il en est du projet Erasmus.

M. Valienne explique que le programme Erasmus est un projet lourd à mener, qui a besoin de plusieurs enseignants porteurs. M. Valienne explique le fonctionnement d'Erasmus, Les élèves sont accueillis dans des familles. Il n'y en a seulement 15 par échange. Le système complexe limite le nombre d'enfants.

M. Thévenon intervient sur le fait que cette année est exceptionnelle et qu'il n'y aura pas autant de voyages l'an prochain. Mme Chartier rappelle que les communes peuvent aider à financer partiellement certains voyages. M. Thévenon explique que les communes du secteur du collège ont été sollicitées.

Mme Sellier donne un exemple d'action qu'elle a mené dans son école en faisant appel à un prestataire.

Annexe 21 – Participation des familles au voyage en Italie

Acte 21 : Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'Administration vote la hausse de la part famille pour le voyage en Italie.

Votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

Annexe 22 – Voyage à Paris

Acte 20 : Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'Administration vote le principe d'un voyage à Paris pour les élèves de 4^{ème}.

Votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

II- Lutte contre le harcèlement scolaire

Mme Jean rappelle le fonctionnement de la méthode de préoccupation partagée.

Il y a actuellement 55 ambassadeurs volontaires.

Les ambassadeurs bénéficieront tous d'un temps de formation que Mme Jean a organisé.

Mme Jean rappelle le rôle de l'ambassadeur.

III – AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Annexe 23 – Budget 2024

I. Budget 2024

Mme Benzina explique que le département prend désormais en charge le chauffage, cela explique la diminution de la dotation de fonctionnement.

M. Valienne explique le principe des groupements de commande organisés par le département auxquels les établissements peuvent adhérer.

Mme Benzina présente le budget.

M. Thévenon insiste sur la prise en charge financière grâce à Adage, des différents projets mis en place.

Cependant, les transports ne sont pas pris en charge, et c'est le principal coût que le collège prend en charge pour l'ensemble des sorties.

Mme Benzina indique un déséquilibre de 2100€ qui sera compensé par un prélèvement sur fond de roulement. M. Valienne explique que le département ne souhaite pas que l'argent attribué ne soit pas dépensé. Il suffit de conserver 30 jours de fonctionnement. M. Valienne revient sur le fait que le collège récupère les loyers du locataire alors que le collège appartient au département. Il précise également que jamais un collège n'a été en cessation de paiement dans tout le département, ce dernier prête toujours assistance aux établissements en difficulté.

Acte 22-1 : Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'Administration vote le budget 2024.

Votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

Clôture de la séance : 19h07